

#### **8.43. Code d'honneur du Franc-Tireur et du Partisan Français. In Colonel Lanvin (1973) Liberté provisoire. Grenoble: Sociétés Nouvelles**

Dans notre France opprimée qui veut se débarrasser au plus vite de ses envahisseurs, le peuple tout entier se lèvera demain en une formidable INSURRECTION NATIONALE qui sera sur le continent la participation de notre pays à la stratégie alliée.

Mais la LIBÉRATION NATIONALE dont le Général De Gaulle a dit, avec raison, qu'elle ne peut se séparer de L' INSURRECTION NATIONALE doit se préparer et c'est l'honneur des Francs-Tireurs et de Partisans Français de contribuer puissamment à cette préparation en développant les détachements armés de Patriotes et en livrant quotidiennement des combats qui sont le prélude indispensable au soulèvement armé de la Nation contre l'envahisseur.

Francs-Tireurs et Partisans, vous constituez sur le sol de la Patrie l'avant-garde armée de la France combattante vous êtes couverts de la même gloire qui couvre les héroïques marins de Toulon, les soldats de Bir-Hakeim et ceux de Tunisie, la gloire de ceux qui luttent pour la délivrance de la Patrie.

C'est vous Franc-Tireurs et Partisans qui avez dans vos rangs de nombreux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée d'armistice dissoute par les boches, qui formez le noyau de la future armée Nationale de libération. Vous êtes la fierté et l'honneur de la France et en signant solennellement des engagements précis qui constituent le code d'honneur des Francs-Tireurs et des Partisans Français vous contribuez à rehausser encore davantage le prestige des FTPF et à resserrer les liens qui doivent unir les Patriotes qui montrent le chemin de lutte armée et la masse du peuple de France qui, tout entier, prendra les armes demain.[...]

Je JURE de combattre avec fidélité et discipline dans les unités FTPF qui sont sur le sol de la Patrie l'avant garde armée de la France combattante.[...]

Je m'engage à

1- A servir la France en me consacrant de toutes mes forces à l'action contre les envahisseurs et les traites à leur solde afin que la France libre de tout occupant retrouve son indépendance et sa souveraineté au milieu des nations[...]:

4- A résister, au cas où je serais fait prisonnier par l'ennemi ou par la police dite française à toutes les menaces et aux pires tortures à ne jamais donner de déclarations ou indications quelle qu'elles soient sur n'importe quelle organisation de FTPF ou autre ou sur une personne connue ou inconnue ou sur telle ou telle opération passée ou à venir.

5- A venger tous les crimes commis par l'ennemi ou des policiers contre les patriotes.

6- A rechercher tous les traites coupables de délation à l'égard d'un patriote ou d'une organisation et qui s'est par là même condamné au châtimeut de la peine de mort qui doit lui être appliquée dans le plus bref délai et sans recours possible même après la libération du territoire. Tout individu s'opposant à l'application du châtimeut contre un délateur devra être considéré comme solidaire de sa trahison et puni en conséquence.

[...]